



Accueils de Loisirs Sans Hébergement

3-10 ans & 11-15 ans

Dossier d'inscription et fiche de renouvellement 2020

➤ **Pour les enfants inscrits en 2019**, la fiche de renouvellement 2020 devra être accompagnée de :

1. La fiche sanitaire de liaison remplie et signée par le médecin traitant,
2. Un justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (Factures eau, téléphone, électricité...) – Un par famille
3. D'une notification CAF ou du dernier avis d'imposition (Une par famille)

En ce qui concerne les renseignements administratifs, vous vous engagez à informer le service de toutes modifications :

- a. D'adresse (E-mail ou postale),
- b. De numéro(s) de téléphone,
- c. De Quotient Familial,
- d. Des personnes autorisées à venir chercher votre (vos) enfant(s).

➤ **Pour les nouvelles familles**, un dossier d'inscription 2020 sera à compléter et à remettre à l'accueil du Centre Social. Il est disponible à l'Accueil du Centre Social « Porte Dauphine » ou sur le site internet de la Mairie de la Verpillière : <http://www.laverpilliere.eu/>

Après l'enregistrement du dossier, vous recevrez vos identifiants afin de créer votre compte sur le Portail Famille.

Vous pourrez ainsi consulter votre dossier, inscrire votre(vos) enfant(s) aux activités, échanger avec les services de la mairie et recevoir vos factures.

➤ Vous trouverez le règlement intérieur, les dates d'ouverture d'inscription et les grilles tarifaires sur le Portail Famille à l'adresse suivante : <https://monserviceenfancelaverpilliere.ciril.net/guard/login>



Inscriptions Portail Famille

POUR LES VULPILLIENS, les réservations **des mercredis (ALSH 3-10 ans) et des petites vacances (ALSH 3-10 et 11-15 ans) se feront exclusivement via le Portail Famille** : <https://monserviceenfancelaverpilliere.ciril.net/guard/login>

- **Pour les vacances d'été**, une fiche de pré-inscription sera mise à votre disposition avec le programme d'activités (à l'accueil du Centre Social, sur le Portail Famille ou le Site Internet de la ville de La Verpillière) et devra être remise à l'accueil du Centre Social, le jour de l'ouverture des inscriptions, **le jeudi 20 mai 2020**.

Si vous êtes Vulpillien et que vous n'avez pas d'accès à internet, merci de vous présenter à l'accueil du Centre Social afin que vos réservations soient prises en compte.

POUR LES EXTERIEURS Á LA COMMUNE, les réservations aux activités 2020 pour toutes les périodes (Mercredis, petites vacances et vacances d'été) **devront se faire uniquement via la fiche de présence** mise à leur disposition :

- Sur la page d'accueil du Portail Famille dans la rubrique « documents »
- Ou sur le site de la ville de La Verpillière : <http://www.laverpilliere.eu>

(ATTENTION : aucune réservation ne sera validée via le Portail Famille).

Cette fiche est à déposer à l'accueil du Centre Social ou à envoyer par E.mail à l'adresse suivante : centresocial@laverpilliere.eu

Après la période d'inscription des Vulpilliens, les demandes extérieures seront traitées par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles. Le service vous informera si, et seulement si, l'inscription n'est pas prise en compte.

IMPORTANT POUR TOUS

Si vous n'avez pas créé votre compte sur le Portail Famille, merci de vous rapprocher de notre service afin que ce dernier vous délivre vos identifiants.

Une marche à suivre est à votre disposition sur le Portail famille dans la rubrique « documents ».

A ce jour, le paiement des factures ALSH ne peut pas s'effectuer via le Portail Famille. Vous serez informé de sa mise en place. Merci de votre compréhension.